



**Comme vous le savez, pour un grand nombre d'entre nous, le positionnement du service social, et donc des assistants sociaux des personnels et des conseillers techniques régionaux, peut être parfois source de confusion ou de difficultés dans les préfectures.**

A la fois sous l'autorité fonctionnelle de la SDASAP mais administrativement positionné en préfecture, le service social peine parfois à se positionner faute d'absence dans les organigrammes.

**Pourtant la circulaire de décembre 2013 a permis de clarifier ce problème récurrent en nous rattachant directement auprès des SG de départements.**

Cette clarification a permis aussi une meilleure lisibilité du service pour les agents et de nous distinguer du service d'action sociale départemental.



**La diffusion des organigrammes-types cet été était l'occasion de nous repositionner clairement et officiellement ... et bien c'est raté !!!!**

Ils ont bien pensé à positionner l'assistant de prévention mais nous : **dans les oubliettes !!!!**

**FO demande donc que cet oubli soit réparé au plus vite !!!  
La reconnaissance du travail passe aussi par la reconnaissance dans le positionnement de notre service dans les organigrammes-types !!**

